



Commune d'Abriès-Ristolas

Réunion du Conseil Municipal Séance du 9 Mars 2026 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 2 mars 2026

Étaient présents : Nicolas CRUNCHANT, Philippe RIBOT, Nicolas TENOUX, Florian BOURCIER, Carine AUDIER-MERLE, Joël GAUCHE, Philippe BOULET, Charles LACROIX, Florent BUES, Dominique LEPAS, Marie-Hélène FAROUZE.

Était excusée sans remise de pouvoir : Chrystelle Cerutti

Étaient absents : Alexandre Rénié, Emmanuel Miegge.

Monsieur le Maire remercie en introduction les habitants qui sont venus assister à ce dernier conseil municipal de la mandature. Puis il présente l'ordre du jour.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance : Nicolas Tenoux

2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 février 2026 :

Le compte-rendu de la séance du 20 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 – Vote des cotisations et adhésions pour l'année 2026 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les cotisations aux organismes de regroupement, les subventions aux organismes publics et les adhésions et concours divers qui pourront être attribués au titre de l'année 2026.

Article 65568 – Contribution aux organismes de regroupement

- SIGDEP----- : 3 566.15 €
- PNRQ ----- : 10 806.00 €
- SIVU CRECHE----- : 29388,44 €
- PEFC----- : 750.00 €
- ADIL----- : 132.30 €

Total ----- : 44 642.89 €

Commune d'Abriès-Ristolas

Article 65738 – Subvention de fonctionnement aux organismes publics

- SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DU QUEYRAS----- : **99 389.98 €**
(dont 94 140.98 € / hiver 2025 et 5 249.00 / TS été 2025)

Article 6281 – Concours divers, cotisations

- IT05----- : 700,00 €
- Association des Maires des H-Alpes----- : 280.00 €
- Fondation du Patrimoine ----- : 100,00 €
- FSL/UDAF----- : 151.20 €
- QUEYRAS PASSION ----- : 50.00 €

Total ----- : 1 281,20 €

L'ensemble de ces cotisations, contributions et subventions est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 – Vote des CFU de l'année 2025 (Compte Financier Unique) pour le budget général et les budgets annexes de la Commune :

Le 1^{er} adjoint Charles Lacroix présente les CFU du budget général de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS, du camping municipal de Valprévèyre et de la Régie des Transports. Il rappelle que le CFU met en évidence les informations clefs sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat.

Pour le budget général de la commune d'Abriès-Ristolas, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget général, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Reports (pour rappel) :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 385 217.04 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 100 000.00 €

Réalisés sur l'exercice 2025 :

Dépenses de la section Investissement de l'année : 1 172 090.75 €

Recettes de la section Investissement de l'année : 1 198 378.17 €

Dépenses de la section de Fonctionnement de l'année : 1 879 459.98 €

Recettes de la section de Fonctionnement de l'année : 2 242 321.48 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2025 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 26 287.42 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 362 861.50 €

Transfert/intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire

A intégrer suite à la dissolution de l'AFR de Ristolas :

Déficit de la section d'investissement : - 12 008.12 €

Excédent de la section de fonctionnement : 12 021.67 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 780 953.05 €

En recettes pour un montant de : 235 337.80 €

Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Commune d'Abriès-Ristolas

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique du budget général de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Il est ensuite proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Camping, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Reports (pour rappel) :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 95 205.62 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 17 500.78 €

Réalisés sur l'exercice 2025 :

Dépenses de la section Investissement de l'année : 11 834.27 €

Recettes de la section Investissement de l'année : 19 573.00 €

Dépenses de la section de Fonctionnement de l'année : 32 824.95 €

Recettes de la section de Fonctionnement de l'année : 29 977.43 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2025 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement : 7 738.73 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement : - 2 847.52 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser.

Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique du budget annexe du Camping de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Il est enfin proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Régie de Transports, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Reports (pour rappel) :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 142.03 €

Réalisés sur l'exercice 2025 :

Dépenses de la section Investissement de l'année : 0.00 €

Recettes de la section Investissement de l'année : 0.00 €

Dépenses de la section de Fonctionnement de l'année : 0.00 €

Recettes de la section de Fonctionnement de l'année : 0.00 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2025 :

Un solde d'exécution de la section d'investissement : 0.00 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement : 0.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser.

Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique du budget annexe de la Régie de Transports de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Commune d'Abriès-Ristolas

5 – Délibération décidant de l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 pour le budget général et les budgets annexes de la Commune :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget général de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de : 474 883.17 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A – Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 362 861.50 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 100 000.00 €
<u>B1 – Transfert/intégration de résultats par opération non budgétaire (suite dissolution AFR de Ristolas</u> <i>(précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 12 021.67 €
<u>C – Résultat à affecter</u> <i>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 474 883.17 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u> <i>D 001 (besoin de financement))</i> <i>R 001 (+ 385 217.04 € excédent de clôture 2024 + 26 287.42 € excédent d'exécution 2025 – 12 008.12 € déficit /transfert intégration de résultats par opération non budgétaires suite dissolution AFR de Ristolas = 399 496.34 €)</i>	+ 399 496.34€
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u> <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement</i>	- 545 615.25 €
<u>F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou Excédent de financement)</u>	- 146 118.91 €
<u>AFFECTATION = C = G+H</u>	+ 474 883.17 €
<u>1)Affectation en réserve R 1068 en investissement</u> <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	+ 374 883.17 €
<u>2) H = Report en fonctionnement R 002</u>	+ 100 000.00 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002 (en ce cas, pas d'affectation)</u>	0

Le conseil à l'unanimité adopte cette affectation de résultat pour le budget général de la commune.

Affectation du résultat 2025 du budget annexe du Camping de la Commune d'Abriès-Ristolas :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget annexe du Camping de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constate que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de : 14 653.26 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Commune d'Abriès-Ristolas

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A – Résultat de l'exercice</u> <small>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</small>	-2 847.52 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> <small>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</small>	+ 17 500.78 €
<u>C – Résultat à affecter</u> <small>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</small>	+ 14 653.26 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u> <small>D 001 (besoin de financement) R 001 (+ 95205.62 € excédent de clôture 2024 + 7738.73 € excédent d'exécution 2025 = + 102 944.35 €)</small>	+ 102 944.35 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u> <small>Besoin de financement Excédent de financement</small>	0.00 €
<u>F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou Excédent de financement)</u>	+ 102 944.62 €
<u>AFFECTATION = C = G+H</u>	+ 14 653.26 €
<u>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</u> <small>G = au minimum couverture du besoin de financement F</small>	0.00 €
<u>2) H = Report en fonctionnement R 002</u>	+ 14 653.26 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u> <small>(en ce cas, pas d'affectation)</small>	0 €

Le conseil à l'unanimité adopte cette affectation de résultat pour le budget du camping de Valprévreyre

Affectation du résultat 2025 du budget annexe de la Régie de transports de la Commune d'Abriès-Ristolas :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2025 du budget annexe de la Régie de transports de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constate que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de : 142.03 €. Il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A – Résultat de l'exercice</u> <small>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</small>	+ 0.00 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> <small>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</small>	+ 142.03 €
<u>C – Résultat à affecter</u> <small>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</small>	+ 142.03 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u> <small>D 001 (besoin de financement) R 001</small>	0.00 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u> <small>Besoin de financement Excédent de financement</small>	0.00 €

Commune d'Abriès-Ristolas

<u>F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E (ou Excédent de financement)</u>	+ 0.00€
<u>AFFECTATION = C = G+H</u>	+ 142.03 €
<u>1)Affectation en réserve R 1068 en investissement</u> <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
<u>2) H = Report en fonctionnement R 002</u>	+ 142.03 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u> <i>(en ce cas, pas d'affectation)</i>	0 €

Le conseil à l'unanimité adopte cette affectation de résultat pour le budget de la régie de transports de la commune d'Abriès-Ristolas.

6 – Vote des budgets de l'année 2026 : budget général et budgets annexes de la Commune :

Monsieur le Maire présente et propose les budgets primitifs 2026 et demande l'approbation du Conseil Municipal par chapitres pour les sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Général	2 124 389.18 €	1 464 124.10 €
Budget du Camping d'Abriès	49 031.36 €	113 554.51 €
Budget de le Régie de transports	142.03 €	0.00 €
Total consolidé	2 173 562.57 €	1 577 678.61 €

Le Conseil Municipal approuve ces budgets primitifs par 11 voix pour.

TAUX DE FONGIBILITÉ

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permet notamment d'amender, en fonction des besoins, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés, par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département. Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2026, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 873 506.65 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 1 387 389.29 €. Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7.50 %. Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 140 513.00 €.
- Dépenses réelles d'investissement : 104 054,20 €.

Le Conseil Municipal valide par 11 voix pour ce taux de fongibilité.

Conseil Municipal du 9 Mars 2026

Commune d'Abriès-Ristolas

7 – Délibération créant le poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe (et suppression du poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe) :

Considérant que les compétences et les conditions requises permettent de procéder à l'avancement de grade de l'ATSEM actuellement en poste, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet annualisé à hauteur de 35 heures hebdomadaires, (durée hebdomadaire moyenne de travail sur l'année de 28 heures), à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2026 :

Filière : médico-sociale

Cadre d'emploi : Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles

- Grade : Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe

Effectif : 1

- Grade : Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

Effectif : 0

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

8 – Délibération fixant le prix de vente des bois de chauffage issus des coupes en régie :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion des coupes de bois en régie régulièrement réalisées sur la Commune, une partie des bois issus de ces coupes peut être proposé à la vente pour « bois de chauffage » à destination des habitants de la Commune d'Abriès-Ristolas. Depuis de nombreuses années, le prix de vente n'a pas évolué. Il propose de fixer celui-ci au prix unitaire de 35 € le stère à compter de l'année 2026.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9 – Motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité :

Une motion de soutien à l'organisme Territoire d'Energie 05 est proposée à l'ensemble des communes adhérentes à celui-ci, afin que le Parlement ne confie pas la compétence de chef de file des réseaux d'énergie aux Départements mais que cette mission demeure une compétence des communes regroupées au sein des structures Territoire d'Energie.

Après échange sur cette question le conseil municipal valide la motion proposée et demande au gouvernement :

- De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du Département le chef de file des réseaux de proximité ;
- De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Commune d'Abriès-Ristolas

10 – Questions diverses :

Le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'études Alpicité qui a accompagné la municipalité lors de la révision générale du PLU de la commune historique d'Abriès va conduire en 2026 la procédure de modification simplifiée de ce même PLU pour erreur matérielle de rédaction, afin de permettre au plus vite la construction d'un nouveau restaurant d'altitude sur le domaine skiable. La nécessité de conduire une étude « biodiversité » sur le site de construction fera l'objet d'une autre demande auprès des structures susceptibles de réaliser celle-ci. Cette étude devra avoir lieu au mois de juin.

10-3 : Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc...) :

Monsieur le Maire délégué de Ristolas prend ensuite la parole pour remercier l'ensemble du personnel communal et l'équipe du conseil municipal pour tout le travail réalisé durant cette mandature.

Pour conclure, Monsieur le Maire remercie les habitants qui se déplacent pour suivre les conseils municipaux et pour s'informer des dossiers en cours dans la commune et revient en quelques mots sur les six années écoulées, remerciant lui aussi le personnel municipal dévoué à son travail d'intérêt collectif, les élus municipaux et plus largement toutes celles et tous ceux qui s'investissent pour le bien commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30 et se conclut autour d'un verre de l'amitié.